Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 19/09/2023 à 19h58 Réference de l'AR: 010-211002027-20230918-D2023\_36-DE Affiché le 20/09/2023; Certifié exécutoire le 20/09/2023

## République Française \*\*\*\*

Département de l'Aube

# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL Commune de Lusigny-sur-Barse

**SEANCE DU 18 septembre 2023** 

Nombre de Membres						
Membre						
s en	Présents	Votants				
exercice						
19	14	14				

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit septembre à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Marie-Hélène TRESSOU**, maire.

Date de convocation 12/09/2023

#### <u>Présents</u>:

**BOUMAZA Malika** 

CARILLON Pascal
CHARVOT Catherine
COLLIN Adeline
GNAEGI Éric
GROSSET Joëlle
HUGOT Damien
JOHNSON Rémi
MANNEQUIN Jacques
PEREIRA Christophe
PESENTI Daniel
ROGER Anne
TRESSOU Marie-Hélène
VERHEECKE Bénédicte

#### **Absents**

LAPOTRE Denis MANDELLI Anne-Sophie MARNOT Aurore MARNOT David MAYEUR Sébastien

**Madame Bénédicte VERHEECKE** a été nommée secrétaire de séance.

Objet : étude de faisabilité approfondie - Solaire photovoltaïque autoconsommation

N° de délibération : 2023\_36

A la suite de l'examen du programme « Climaxion » proposé par la région Grand Est et l'ADEME, il semble que la commune puisse, dans le cadre d'un projet d'installation de panneaux solaires photovoltaïques en autoconsommation, être éligible à ce dispositif visant à accompagner financièrement la commune pour une étude de faisabilité photovoltaïque. Le plan de financement pourrait être complété par le Fonds Vert ou tout autre dispositif auquel le projet d'étude serait éligible.

Le plan prévisionnel de financement de cette étude de faisabilité se décline comme suit :

DEPENSES			RECETTES		
	€ HT	€TTC		€	%
Etude de faisabilité 7.90	7 900	9.480	Région Grand Est-ADEME Climaxion (70% de la base HT)	5.530	58,33
	,,,,,,		Fonds vert ou autre fonds (10% de la base HT)	790	8,33
			Charge résiduelle	3.160	33,34
TOTAL	7.900	9.480	TOTAL	9.480	100

### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'AUTORISER Madame le Maire à solliciter région Grand Est et l'ADEME au titre du dispositif Climaxion dans le cadre d'une étude de projet d'autoconsommation sur l'ensemble des bâtiments communaux
- D'AUTORISER Madame le Maire à solliciter tout autre financement potentiel dans le cadre de cette étude
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer tout document en lien avec l'exécution du présent rapport

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme Le Maire Marie-Hélène TRESSOU

> MARIE-HELENE TRESSOU 2023.09.19 18:15:23 +0200 Ref:20230919\_163858\_1-1-O Signature numérique le Maire

Marie-Hélène TRESSOU